

DESTITUTION DE M. WALTER H. KIRCHNER

M. SPENCER demande:

1. Quelle raison la commission du port de Vancouver a-t-elle donnée pour la destitution de Walter H. Kirchner, comptable, du quai Ballantyne, à Vancouver?

2. Était-il un bon fonctionnaire?

3. Depuis quand était-il au service de la Commission?

4. Est-ce un soldat démobilisé?

5. Son successeur est-il un soldat démobilisé?

6. Quel traitement recevait le prédécesseur de M. Kirchner?

7. Quels sont les appointements de M. Kirchner pour le même travail?

8. Quel traitement recevait M. Kirchner avant de demander une enquête sur les accusations qu'il portait contre la commission du port de Vancouver, notamment qu'elle exploitait le travail des soldats démobilisés sans attaches politiques à son emploi?

9. Quelle raison la commission du port de Vancouver a-t-elle donnée pour retenir temporairement une somme de vingt-cinq dollars par mois pendant huit mois sur le traitement de M. Kirchner?

10. Des parties du traitement gagnés par d'autres employés de la Commission ont-elles été retenues de cette façon?

11. La commission du port de Vancouver a-t-elle donné ou proposé une indemnité à M. Kirchner, pour avoir retenu une partie de ses appointements pendant huit mois?

12. Lorsque M. Kirchner a assumé les fonctions de comptable au quai Ballantyne, pourquoi le titre de comptable a-t-il été ajouté à celui du caissier en second?

13. Le caissier qui a reçu le titre additionnel de comptable a-t-il fait de la comptabilité pour le quai Ballantyne?

14. Le caissier du quai Ballantyne pouvait-il remplir les fonctions de comptable à cet endroit?

15. Quel est le titre du caissier du quai Ballantyne, aujourd'hui?

16. A-t-on augmenté de cent soixante à cent quatre-vingts dollars par mois les appointements du caissier du quai Ballantyne, lorsqu'il a reçu le titre additionnel de comptable?

17. L'augmentation de vingt dollars par mois a-t-elle été donnée au caissier comme supplément, pour accomplir censément les fonctions de comptable, en plus de son travail de caissier?

18. Les fonctions pour lesquelles le caissier recevait une rémunération supplémentaire étaient-elles remplies par M. Kirchner?

19. Par quelle autorité la Commission du port de Vancouver cire-t-elle en faveur d'un tiers une partie du traitement d'un employé?

20. Les fonctions de comptable sont-elles supérieures à celles de caissier, à la Commission du port de Vancouver?

21. La Commission du port de Vancouver a-t-elle eu pour pratique de placer les employés à fonctions supérieures sous la direction d'employés inférieurs?

22. Pourquoi a-t-on imposé semblables conditions à M. Kirchner?

23. A-t-on imposé ces conditions à son prédécesseur ou à son successeur?

24. Le contrôleur de la Commission du port de Vancouver a-t-il reçu instruction, vers le 10 septembre, de rédiger son avis au sujet de cette affaire Kirchner, et quel était cet avis?

25. L'avis du contrôleur a-t-il été inscrit?

26. Le gouvernement du Canada n'a-t-il aucune autorité au sujet de la conduite de la Com-

mission du port de Vancouver contre les soldats démobilisés?

27. Walter H. Kirchner a-t-il fait appel au ministre de la Marine et des Pêcheries?

28. Le gouvernement du Canada appuie-t-il la conduite de l'ancienne Commission du port de Vancouver contre Walter H. Kirchner?

M. SPENCER: Comme c'est probablement le dernier jour de la session, j'espère que le ministre me transmettra la réponse à mon domicile.

LE "OTTAWA JOURNAL"

L'hon. M. EDWARDS demande:

1. Quelles sommes les différents départements du Gouvernement ont-ils payées au journal maintenant appelé *The Ottawa Journal*, de 1911 à 1926 inclusivement?

2. Combien le Gouvernement a-t-il payé à l'*Ottawa Journal* de 1911 à 1921 pour la location de bureaux dans l'édifice de ce journal?

3. Quel loyer au pied le Gouvernement a-t-il payé au *Journal* pendant les années susdites, et quel était le loyer moyen au pied dans les autres édifices privés?

4. Le Gouvernement loue-t-il actuellement des parties de l'édifice du *Journal*, et dans l'affirmative, quel est le loyer annuel?

L'hon. M. RINFRET:

Service de l'auditeur général:

1. La somme payée par ce bureau, au compte législation-élections, au *Journal* d'Ottawa, durant les années civiles de 1911 à 1926, s'est élevée à \$209.25.

2, 3 et 4. Pas de renseignements.

Département de l'Intérieur:

1. 1911, \$452.40; 1912, \$1,175.00; 1913, \$962.40; 1914, \$1,260.80; 1915, \$1,583.91; 1916, \$1,119.60; 1917, \$399.96; 1918, \$345.96; 1919, \$198.40; 1920, \$133.98; 1921, \$153.12; 1922, nil; 1923, \$72.72; 1924, \$72.92; 1925, \$79.40; 1926, \$111.12. Total, \$8,121.69.

2, 3 et 4. Pas de renseignements.

Département de la Marine et des Pêcheries:

	Publicité	Abonnement
1. 1911		\$10 80
1912		10 80
1913		10 80
1914	\$63 00	10 80
1915		10 80
1916	5 00	30 72
1917		24 48
1918		24 48
1919		24 48
1920		24 48
1921		24 48
1922		24 48
1923		24 48
1924	10 60	24 48
1925		24 48
1926	55 60	24 48
	134 20	329 52
Total	\$463 72	